

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

SITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DES INCENDIES 4040, avenue du Parc, parc du Mont-Royal (arrondissement de Ville-Marie)

L'intérêt patrimonial du site du Quartier général des incendies repose d'abord sur sa valeur architecturale, le bâtiment du Quartier général, à la fois sobre et majestueux, présentant une grande intégrité architecturale et une composition maîtrisée et symétrique. Ses espaces intérieurs sont aussi de grande qualité, notamment la grande salle des opérations.

Le site présente aussi une grande valeur historique, étant grandement fréquenté depuis la création du parc du Mont-Royal pour diverses activités de plein air, notamment pour accéder au sommet à l'époque où un funiculaire offrait la montée. Sa valeur historique tient aussi à la raison d'être du bâtiment du Quartier général, puisqu'il a été construit à une époque de grande croissance dans le but d'assurer la sécurité publique et lutter contre les incendies, et que ces services y sont toujours assurés.

Enfin, le lieu comporte une valeur paysagère, le bâtiment du Quartier général contribuant à la qualité paysagère du lieu par son intégration harmonieuse, sa présence affirmée, sa prestance et sa sobriété. Sa position surélevée en bordure du grand espace dégagé de la côte Placide et au bas de l'escarpement du flanc Est de la montagne, sa composition volumétrique rigoureuse et ses caractéristiques architecturales, créent une mise en scène réussie. Le bâtiment de l'entrepôt contribue aussi à la valeur paysagère par sa présence discrète et sa perception en tant que bâtiment accessoire au parc plutôt qu'au Quartier général.



Le site inclut le bâtiment du Quartier général des incendies (photo du haut), faisant face à l'avenue du Parc, et celui de l'entrepôt situé derrière (photo du bas). N.B. En l'absence de mention, les plans et photographies proviennent de la Ville de Montréal (VdM)

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DES INCENDIES 4040, avenue du Parc, parc du Mont-Royal (arrondissement de Ville-Marie)

DÉSIGNATION PATRIMONIALE

Désignation au Schéma d'aménagement et de développement et au Plan d'urbanisme : Situé en secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle et en secteur d'intérêt archéologique à statut Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel :

Statut municipal: Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial du Mont-Royal (cité) - anciennement site du patrimoine (1987-12-18)

Statut provincial: Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial du Mont-Royal (déclaré) - anciennement arrondissement historique et naturel (2005-03-09)

Désignation patrimoniale fédérale : Aucune

Autre désignation: Propriétés municipales d'intérêt patrimonial

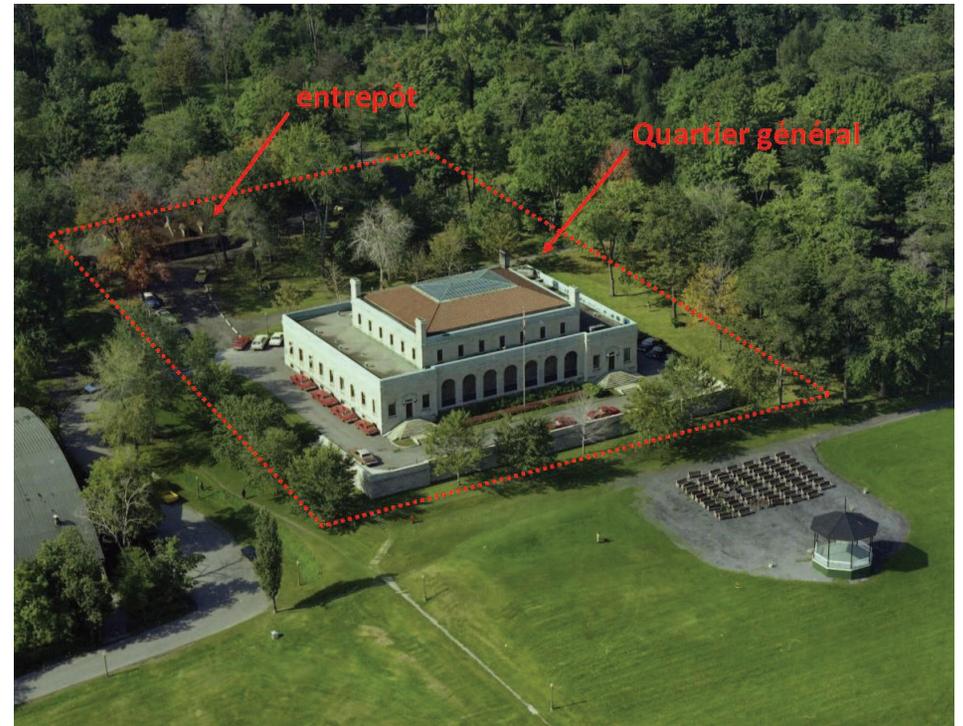
Autre désignation patrimoniale au Cahier d'évaluation du patrimoine urbain ¹ : Édifice public de valeur patrimoniale exceptionnelle (le Quartier général)
Situé en secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel

¹ Les cahiers d'évaluation du patrimoine urbain ont été réalisés en 2003-2004 par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme 2004.

LE LIEU ET SA LOCALISATION DANS LE SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL



Le site du Quartier général des incendies (délimité en rouge) est localisé sur le flanc est de la montagne, à l'intérieur des limites du parc et du site patrimonial du Mont-Royal (Source : fond de plan du site patrimonial du Mont-Royal VdM, conception graphique Urban Soland)



Faisant partie intégrante du parc du Mont-Royal, le lieu accueille deux bâtiments, soit le Quartier général des incendies et l'entrepôt, identifiés sur cette photographie de 1977 (Source : Archives de la Ville de Montréal, VM94-B222-007)

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DES INCENDIES
4040, avenue du Parc, parc du Mont-Royal (arrondissement de Ville-Marie)

LE LIEU DANS SON CONTEXTE



A. Site du Quartier général des incendies B. Monument à Sir George-Étienne Cartier C. Croix du mont Royal D. Stade McConnell E. Pavillon Bishop Mountain et résidences

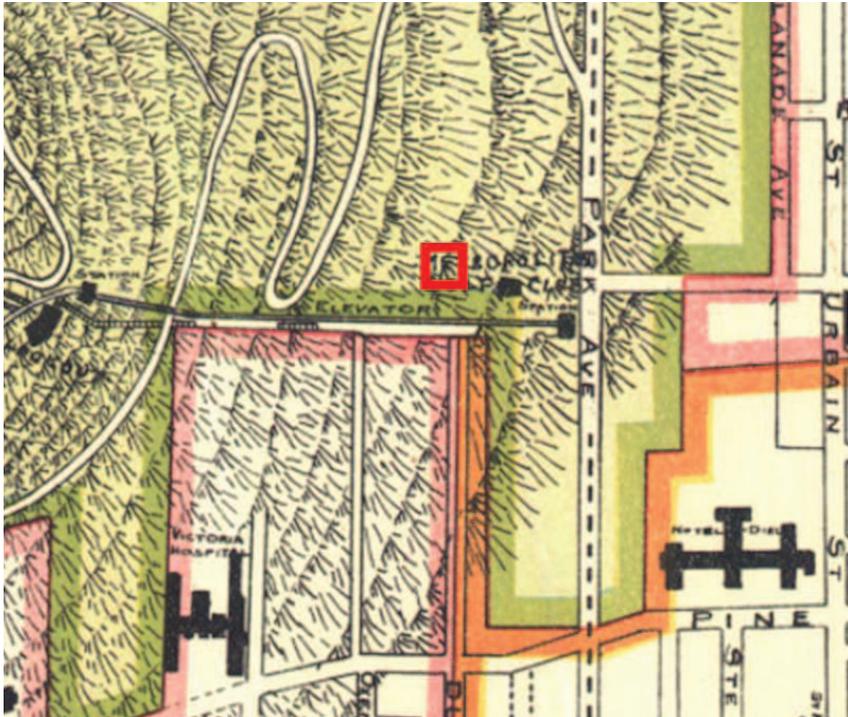
ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DES INCENDIES

4040, avenue du Parc, parc du Mont-Royal (arrondissement de Ville-Marie)

Toponymie

Les noms « Fletcher's Field » et « Ferme Fletcher » sont employés surtout au 19^e siècle pour désigner la pente douce qui s'étend de la montagne jusqu'au tracé de l'avenue du Parc, souvent jusqu'à l'avenue de l'Esplanade. Suite à la réalisation par Olmsted du plan du parc du Mont-Royal, le nom de « côte Placide » sera en usage pour désigner cette pente au pied de la colline du Mont-Royal.

Quant au bâtiment principal visé par le présent énoncé, il portera plusieurs noms dont: Central d'alarmes du Service d'incendies, La Centrale des alarmes, poste central des signaux, Bureau central d'alarmes d'incendies, Quartier général des incendies.



Cette illustration est un extrait du plan de Pinsonneault de 1907. Elle montre la trace du chemin de fer et du funiculaire (réf. la mention «elevator») et les stations aux deux extrémités du trajet.

Le second carré noir bordant le côté ouest de l'avenue du Parc correspond au pavillon des joueurs, alors occupé par les membres d'un nouveau club de golf, le Metropolitan Club (d'où la mention inscrite au plan).

L'emplacement actuel du bâtiment du Quartier général des incendies, identifié par un carré rouge, se trouve derrière le lieu qu'occupait le pavillon des joueurs il y a 100 ans.

Cette carte postale montre, de gauche à droite: la station de chemin de fer, au loin le belvédère et le funiculaire y menant, le pavillon des joueurs (au centre), et le pavillon d'accueil. s.d. (Il est possible de préciser une période: entre 1896 et 1909)

(Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, cote CP2923)

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DES INCENDIES

4040, avenue du Parc, parc du Mont-Royal (arrondissement de Ville-Marie)

CHRONOLOGIE

Légende : **Le Quartier général et l'entrepôt** *L'histoire du service de lutte aux incendies* La montagne et le parc du Mont-Royal

- 1824 – Fondation des premières associations de pompiers volontaires*
- 1829 – Adoption d'une loi provinciale encadrant le travail des pompiers. Une première compagnie officielle est formée*
- 1852 – Grand incendie de Montréal (1112 maisons détruites, 15 000 personnes laissées sans abris)*
- 1863 – Création du Département du feu ; service centralisé, permanent et organisé de lutte aux incendies. Jusqu'en 1878 le centre de communication des pompiers (Central d'alarmes) est situé dans la coupole du marché Bonsecours. Le Quartier général se trouve lui, de 1863 à 1891, à la caserne 1 (rue Saint-Antoine à l'emplacement actuel du Palais des Congrès)*
- 1872-1875 – Expropriation des terrains requis pour la création du parc du Mont-Royal. Le site de l'actuel Quartier général des incendies se trouve sur une partie du domaine de Benjamin Hall acquise par la Ville en 1873
- 1874-1877 – Aménagement du parc du Mont-Royal, selon les plans de Frederick Law Olmsted (le parc est inauguré en 1876)
- 1874 à 1896 – Pratique du golf au pied de la montagne par les membres du Royal Montreal Golf Club
- 1878-1909 – Le Central d'alarmes est situé dans l'hôtel de ville de Montréal, de même que le Quartier général à compter de 1891*
- 1879 – Demande formulée par le colonel John Fletcher aux autorités municipales pour l'utilisation de «Fletcher's Field» pour les parades militaires, initiant son utilisation à cette fin
- 1881 – Construction d'un nouveau pavillon pour le gardien du parc. Les membres du Royal Montreal Golf Club l'utilisent aussi, comme pavillon des joueurs, et dans sa totalité à partir de 1892
- 1885 – Mise en service, par la *Mount-Royal Park Incline Railway Co. Ltd.*, d'un funiculaire rejoignant le sommet du 1^{er} mai au 1^{er} novembre à toutes les quinze minutes
- 1890 et 1896 – Ajout d'un chemin de fer qui mène les visiteurs au funiculaire depuis l'avenue du Parc, en bordure de laquelle se trouve la gare. Un pavillon qui servira de restaurant sera construit plus tard, juste au nord de la gare
- 1909 – Disparition du pavillon des joueurs suite à un incendie. Décision de construire un «logement de gardien» sensiblement au même emplacement (un peu plus reculé, il se trouvait au coin sud-est du basilaire de l'actuel Quartier général des incendies)
- 1909-1933 – Le Central d'alarmes occupe la caserne 5, rue Berthelet (aujourd'hui avenue du Président-Kennedy) alors que le Quartier général est retourné à la caserne 1*
- 1910 – XXI^e Congrès eucharistique international; les célébrations se terminent par une grande procession depuis la basilique Notre-Dame jusqu'au Fletcher's Field
- 1919 – Inauguration du monument à Sir George-Étienne Cartier
- 1919 et 1920 – Cessation des activités et démantèlement du funiculaire et du chemin de fer
- 1924 – Inauguration de la croix du Mont Royal
- 1928 – Construction du kiosque à musique
- 1930-1931 – Construction du «Central d'alarmes du Service d'incendies» (actuel Quartier général des incendies). Le logement de gardien et une ancienne écurie ont vraisemblablement été détruits pour lui faire place**
- 1930 – Construction de l'entrepôt, à des fins de remise à aire ouverte (partie sud) et d'écurie (partie nord), à la disposition du gardien du parc**
- 1933 – Inauguration du Central d'alarmes au 4040, avenue du Parc*
- 1932 – Réalisation d'un tunnel piéton sous l'avenue du Parc
- 1934 – Transformation de la remise en garage fermé pour la Centrale des alarmes**
- 1937 – Le Quartier général s'installe au 4040, avenue du Parc*
- 1952 – Introduction d'un nouveau système de communication interne*
- 1956 – Construction du stade d'hiver McConnell de l'Université McGill
- 1957 – Remplacement du système de transmission des alarmes*
- 1957 – Agrandissement du garage**
- 1958 – Inauguration de la voie Camillien-Houde
- 1959 à 1961 – Construction d'un échangeur au carrefour des avenues du Parc et des Pins
- 1961 – À flanc de montagne, construction de trois résidences pour étudiants et du pavillon Bishop Mountain de l'Université McGill
- 1979 – Retrait des avertisseurs d'incendie (boîtes d'alarme rouges) dispersées dans la ville*
- 1987 – Constitution, par la Ville de Montréal, du site du patrimoine du Mont-Royal - devenu site patrimonial du Mont-Royal (cité)
- 1992 – Adoption du Plan de mise en valeur du Mont-Royal
- 2005 – Décret de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal - devenu site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
- 2009 – Adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal
- 2005-2006 – Démolition de l'échangeur Parc/Pins et réaménagement de l'intersection

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DES INCENDIES 4040, avenue du Parc, parc du Mont-Royal (arrondissement de Ville-Marie)

VALEUR ARCHITECTURALE



s.d. (Source : Archives de la VdM, VM6,S10,D70,R3086-2)



Vue de l'arrière



À gauche: porte d'entrée avant sud

À droite: haut mur de travertine de la salle des opérations

La valeur architecturale du site repose sur :

- le caractère du Quartier général, à la fois sobre et majestueux, qui tire avantageusement parti de sa localisation;
- la grande intégrité architecturale du bâtiment, sa qualité de construction, sa composition maîtrisée et symétrique, la régularité de ses ouvertures, ses détails architecturaux;
- la qualité des espaces intérieurs du bâtiment, notamment la grande salle des opérations;
- le maintien d'une utilisation des accès au bâtiment différenciée sur une base hiérarchique (portes avant: direction, état-major, porte arrière: usage général).

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

Éléments portant la valeur architecturale :

Le Quartier général, notamment :

- sa volumétrie qui lui donne sa majesté, notamment son imposant basilaire qui, aussi, compense la dénivellation de la topographie
- sa composition architecturale soignée, son style inspiré de l'École des Beaux-Arts et du classicisme français, et la rareté de cette expression à Montréal
- son revêtement distinctif de pierre calcaire de l'Indiana de couleur chamois qui contribue à son caractère noble et à sa sobriété
- son toit à quatre versants revêtu de tuile de terre cuite rouge et ponctué de quatre cheminées
- l'ordonnance rythmée et symétrique des façades
- la loggia et son arcade composée de sept arches ornées de fer forgé
- la salle des opérations, ses murs de travertin, son important volume et sa hauteur, ses ouvertures et son toit permettant l'apport de lumière naturelle
- la forme, le type, les dimensions et les détails des ouvertures (p.ex. frontons, colonnettes, grilles)
- les appliques encadrant les portes d'accès au bâtiment et les lampes de la loggia
- les portes en bois d'origine, extérieures et intérieures, parfois avec impostes, et leur quincaillerie originale

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DES INCENDIES 4040, avenue du Parc, parc du Mont-Royal (arrondissement de Ville-Marie)

VALEUR HISTORIQUE



Vus de l'arrière, le pavillon d'accueil et la station du chemin de fer menant au funiculaire (s.d. - vers 1910)
(Source : Archives nationales du Québec, cotes P401 P122)



27 septembre 1945 (l'escalier du tunnel piéton paraît à droite)
(Source : Archives de la VdM, VM94.SY.SS1.SSS17.D374.Z-376-002)



Les armoiries ornant des grilles de la loggia

La valeur historique du site repose sur :

- le fait que le lieu est de longue date un important point d'accès à la montagne;
- son association avec des événements marquants (p.ex. parades militaires, rassemblements);
- sa fréquentation importante depuis la création du parc du Mont-Royal pour des activités de plein air (montée en funiculaire, promenade, détente, concerts, golf, ski de fond, etc.);
- le fait que la construction du Quartier général et les activités qui y ont évoluées sont au coeur des mesures mises en place pour assurer la sécurité publique et lutter contre les incendies;
- son témoignage du développement de la ville, la construction même du Quartier général résultant de la nécessité de répondre aux besoins d'une population croissante et d'un territoire en expansion;
- l'occupation continue du Quartier général, depuis sa construction, par des services municipaux de sécurité publique;
- son association avec Charles-Jules Des Bailleurs qui a supervisé la construction du Quartier général.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

Éléments portant la valeur historique :

Le positionnement central et stratégique dans la ville

La localisation au pied de la montagne, dans le parc du Mont-Royal, au centre de la ville et en marge des quartiers bâtis

Le Quartier général, notamment :

- son caractère ancien
- ses caractéristiques architecturales
- sa grande salle des opérations, élément central du bâtiment
- les armoiries de Montréal et les inscriptions du Service des incendies, notamment au-dessus des deux portes en façade avant et sur des grilles de la loggia
- les nombreux objets qu'il recèle et qui témoignent de la lutte aux incendies, des épisodes de l'histoire de Montréal, et de l'évolution des systèmes de communication et des mesures de protection

Le mât et le drapeau situés devant le Quartier général

Le sentier y menant depuis l'avenue du Parc et son portique arborant les armoiries et le nom Quartier général Incendie Montréal

La propriété et l'occupation publiques continues du Quartier général à des fins de sécurité publique

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DES INCENDIES

4040, avenue du Parc, parc du Mont-Royal (arrondissement de Ville-Marie)

VALEUR PAYSAGÈRE



1945. Photo prise au sommet de l'échelle Magirus (Source: Archives de la VdM, VM94-Z375-2)



Vue offerte depuis le basilaire vers le parc Jeanne-Mance et la ville

La valeur paysagère du site repose sur :

- la contribution positive du Quartier général des incendies à la qualité paysagère du lieu, par sa présence affirmée, sa pres-tance et sa sobriété;
- l'intégration harmonieuse du Quartier général, encadré par le couvert boisé et offert à la vue du fait de l'important dégagement de la côte Placide;
- sa position surélevée, sa composition volumétrique rigoureuse et ses caractéristiques architecturales, de même que sa présence au bas de l'escarpement qui créent une mise en scène réussie, le lieu tirant parti de ce fond de scène qui ajoute à son décorum;
- la vue légèrement en plongée qui y est offerte sur le secteur du monument à Sir George-Étienne Cartier, le kiosque à musique, le parc Jeanne-Mance, le Plateau Mont-Royal et les tours du centre-ville;
- l'expérience sensorielle liée à l'approche de la montagne et au contact de l'espace forestier, en contraste avec l'espace ouvert et urbain des abords de l'avenue du Parc;
- l'encadrement boisé de l'aire de stationnement qui occupe le coeur du site;
- la présence discrète de l'entrepôt qui est davantage assimilable à un bâtiment accessoire au parc, plutôt qu'à un bâtiment lié au Quartier général.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

Éléments portant la valeur paysagère :

La localisation du site

La localisation et l'implantation du Quartier général:

- avec la montagne en toile de fond, au bas de l'escarpement du flanc Est, surmonté de la croix, et dans l'axe de l'avenue Duluth
- à la lisière de la forêt
- à la limite de la plaine dégagée de la côte Placide qui forme une bande gazonnée longeant l'avenue du Parc
- sur un basilaire qui lui donne ancrage, le rehausse et dont le muret cache à la vue les voitures garées derrière

Le Quartier général, notamment:

- sa volumétrie
- ses matériaux et leur coloration distinctive (pierre couleur chamois et tuile de terre cuite rouge)
- sa loggia qui notamment, à l'instar du basilaire, constitue un observatoire
- ses ouvertures rythmées et leur régularité
- ses détails architecturaux

Le couvert forestier à la périphérie du site

Les arbres de part et d'autre (côtés nord et sud) du Quartier général

La vue offerte depuis le site

Le petit gabarit, la pierre de revêtement et la facture de l'entrepôt

L'occupation par le service des incendies qui assure la fréquentation quotidienne des lieux

La discrétion de l'allée d'accès véhiculaire et du stationnement, peu visibles depuis l'avenue du Parc

Le sentier piéton menant au site depuis l'avenue du Parc

Les sentiers du parc qui voistent ou traversent le lieu

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DES INCENDIES 4040, avenue du Parc, parc du Mont-Royal (arrondissement de Ville-Marie)

DÉMARCHE

Cet énoncé répond à une demande faite par l'arrondissement de Ville-Marie à la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site du Quartier général des incendies.

Il se base sur la consultation d'une documentation portant sur le site, sur les expertises et expériences des participants au groupe de travail et sur une série d'observations et de constats découlant de la visite des lieux effectuée le 23 mars 2016.

RÉFÉRENCES

GARCIA, Karine et Sylvain GARCIA, *Le Quartier général des incendies à Montréal (QGI) Étude patrimoniale*. Montréal, septembre 2006. Étude réalisée dans le cadre d'une entente de partenariat entre Convergence, le Bureau du Mont-Royal et la Chaire de recherche en patrimoine bâti du Canada de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

L'ENCLUME, *Entrepôt du Quartier général du SIM Documentation historique et architecturale*. Montréal, avril 2015.

POITRAS, Claire; BURGESS, Joanne, *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*. Rapport de recherche. Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2005.

ST-ONGE, Julie, *Recherche documentaire portant sur l'évolution historique du secteur de la future passerelle, flanc est du mont Royal*, Montréal, novembre 2014.

VILLE DE MONTRÉAL, *Atlas du paysage du mont Royal*. Montréal, août 2012.

GROUPE DE TRAVAIL

Claude Dauphinais, architecte, Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), Direction de l'urbanisme, Division du patrimoine

Thomas Fontaine, architecte, Arrondissement de Ville-Marie, Division de l'urbanisme et du développement économique

Sylvain Garcia, rédacteur de l'étude et conseiller en aménagement, SMVT, Direction de l'urbanisme, Division de la planification urbaine

Erlend Lambert, gestionnaire immobilier, Service de la gestion et planification immobilière, Direction - Gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers

Françoise Caron, conseillère en aménagement, SMVT, Direction de l'urbanisme, Division du patrimoine

Était présent, à titre d'observateur, Mathieu Payette-Hamelin, urbaniste et conseiller assistant à la direction adjointe, Direction générale de Montréal, ministère de la Culture et des Communications. L'énoncé d'intérêt n'engage en aucun cas le ministère de la Culture et des Communications lors du traitement des demandes d'autorisation de travaux requises en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

RÉDACTEUR

Françoise Caron, conseillère en aménagement, SMVT, Direction de l'urbanisme, Division du patrimoine